

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 février (17/02/2022)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 février, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire,**

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,  
**Adjoints,**

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI,  
**Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Philippe LERMINEZ (représenté par Luc PORTES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Mme Marie CAVALIE) **Conseillers Municipaux.**

Madame PAPUGA est nommée secrétaire de séance.

07 – 17 février 2022

**7. Mise à jour n°1 du catalogue des tarifs 2022**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le catalogue des tarifs joint à la présente délibération,

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la grille tarifaire des spectacles culturels, en vue de l'ouverture de la billetterie des prochaines animations,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un tarif couvrant les frais de gardiennage des œuvres d'art conservées temporairement dans les réserves du service Patrimoine de la ville dans l'attente de leur transfert vers un nouveau lieu d'accueil,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification de la grille tarifaire des spectacles culturels, en vue de l'ouverture de la billetterie des prochains spectacles,

**APPROUVE** la création de nouveaux tarifs couvrant les frais de gardiennage des œuvres d'art conservées temporairement dans les réserves du service Patrimoine de la ville dans l'attente de leur transfert vers un nouveau lieu d'accueil,

**ADOpte** les tarifs tels que figurant au Catalogue des Tarifs pour l'exercice 2022, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans chaque tableau de tarif.

Pour copie conforme

Moissac le 21 février 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :